

# POLITIQUE D'ENREGISTREMENT DES .BANQUE / ASSURANCE

*Veillez trouver ci-dessous les conditions générales spécifiques que chaque client doit expressément accepter avant d'enregistrer un nom de domaine en .BANQUE OU .INSURANCE. Ces conditions s'appliquent en complément de nos conditions générales (case spécifique à cocher avec un lien vers le document) et des conditions générales du registre fTLD (voir article 3 de nos conditions générales).*

Avant d'enregistrer une .BANQUE / .ASSURANCE :

a. Ne pas distribuer de logiciels malveillants, exploiter abusivement des botnets, hameçonnage, piratage, violation de marque ou de droit d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaire ou autrement s'engager dans une activité contraire à la loi applicable, et que vous êtes conscient que les conséquences de ces activités entraîneront la suspension ou suppression du nom de domaine,

b. Vous déclarez que vous vous conformerez à toutes les lois applicables, y compris celles relatives à la vie privée, à la collecte de données, à la protection des consommateurs (y compris en ce qui concerne les comportements trompeurs et trompeurs), aux prêts équitables, au recouvrement de créances, à l'agriculture biologique, à la divulgation de données et aux divulgations financières ,

ch. Dans le cas où vous collectez et conservez des données financières sensibles, vous déclarez avoir mis en œuvre des mesures de sécurité raisonnables et appropriées en rapport avec l'offre de ces services, telles que définies par la loi applicable.

ré. Vous acceptez de fournir des coordonnées administratives, qui doivent être tenues à jour, pour la notification de plaintes ou de rapports d'abus d'enregistrement, ainsi que les coordonnées des organismes de réglementation ou d'autorégulation du secteur concernés dans leur lieu d'affaires.

e. Vous déclarez que vous possédez toutes les autorisations, chartes, licences et/ou autres informations d'identification nécessaires pour participer au secteur associé au TLD,

f. Vous déclarez et acceptez de signaler tout changement important concernant la validité des autorisations, chartes, licences et/ou autres informations d'identification connexes du titulaire de nom de domaine pour la participation au secteur associé au TLD afin de garantir que vous continuerez à vous conformer aux réglementations et licences appropriées. exigences et mènent généralement vos activités dans l'intérêt des consommateurs que vous servez.

g. Les différentes polices .BANQUE/.ASSURANCE consultables via ce lien : <https://www.ftld.com/policies/>

h. Les exigences de sécurité .BANK/.INSURANCE et les informations connexes qui peuvent être consultées ici : <https://www.ftld.com/security/>

i. Reconnaît et accepte que l'opérateur de registre se réserve le droit de refuser, d'annuler ou de transférer tout enregistrement ou transaction de nom enregistré, ou de placer tout nom enregistré sous verrouillage, blocage ou statut similaire, s'il le juge nécessaire, dans sa seule et illimitée discrétion : (i) pour se conformer aux spécifications adoptées par tout groupe industriel généralement reconnu comme faisant autorité en ce qui

concerne Internet (par exemple, les RFC), (ii) pour corriger les erreurs commises par l'opérateur de registre, le fournisseur de services de registre, l'agent de vérification de registre, le bureau d'enregistrement et /ou tout autre fournisseur contractuellement obligé dans le cadre d'un enregistrement de nom de domaine, ou (iii) pour le non-paiement des frais à l'opérateur de registre.

J. Consentement à la collecte et à l'utilisation des données personnelles par l'opérateur de registre afin de fournir des services liés au nom enregistré.

k. Accepte qu'en cas de litige concernant le moment de l'enregistrement d'un nom enregistré dans le système de registre, l'horodatage indiqué dans les enregistrements du système de registre prévaudra.

l. Indemnise, défend et dégage de toute responsabilité l'opérateur de registre, le fournisseur de services de registre, l'agent de vérification de registre et les autres fournisseurs contractuellement tenus, et dans chaque cas, leurs affiliés, partenaires, sous-traitants, filiales, divisions, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, comptables, avocats, assureurs, agents, prédécesseurs, successeurs et ayants droit, de et contre toutes les réclamations, demandes, dommages, pertes, coûts, dépenses, causes d'action ou autres responsabilités de toute nature, connues ou inconnues, y compris les et les honoraires et frais d'avocat, découlant de quelque manière que ce soit de, liés à ou autrement liés à l'enregistrement du nom de domaine du titulaire du nom de domaine enregistré. Cette obligation d'indemnisation du titulaire du nom enregistré survivra à la résiliation ou à l'expiration du présent accord.

M. Les services d'enregistrement de confidentialité ou de proxy ne seront pas utilisés pour enregistrer ou maintenir les enregistrements de noms de domaine avec le TLD .BANK/.INSURANCE.

n.m. Les domaines .BANK/.INSURANCE non standard ont des tarifs d'enregistrement et de renouvellement non uniformes, de sorte que les frais d'enregistrement pour un enregistrement de nom de domaine non standard (par exemple, les noms de domaine attribués par le biais d'une demande de proposition ou d'une enchère, caractères uniques, deux lettres ) peut différer des frais d'enregistrement pour un enregistrement de nom de domaine standard dans le TLD.

**Veillez également noter que :**

Le bureau d'enregistrement doit se conformer à, et doit inclure dans son accord d'enregistrement avec chaque titulaire de nom de domaine enregistré, le cas échéant, une obligation pour ce titulaire de nom de domaine enregistré de se conformer à chacune des exigences suivantes :

3.9.1. Normes, politiques, procédures et pratiques de l'ICANN pour lesquelles l'opérateur de registre a la responsabilité de surveiller conformément au contrat de registre ou à tout autre accord avec l'ICANN.

3.9.2. Exigences opérationnelles de l'opérateur de registre, y compris celles énoncées sur le site Web de l'opérateur de registre à l' adresse <https://www.ftld.com/resources>, <https://www.ftld.com/faq-registrar> et <https://www.ftld.com/faq-dotassurance> , <https://www.ftld.com/faq-dotbank>. Le bureau d'enregistrement reconnaît que toute exigence opérationnelle supplémentaire ou mise à jour de l'opérateur de registre entrera en vigueur dès la notification de l'opérateur de registre au bureau d'enregistrement de l'établissement d'un tel ajout ou mise à jour.

3.9.3. Toutes les exigences et politiques applicables publiées sur le site Web de l'opérateur de registre à l' adresse <https://www.ftld.com/policies>.

3.9.4. Toutes les lois, réglementations ou ordonnances judiciaires nationales, étatiques ou locales applicables en rapport avec ses opérations et enregistrements du registre TLD.

3.9.5. Le bureau d'enregistrement ne déclarera à personne qu'il bénéficie d'un accès à l'un des systèmes de registre de l'opérateur de registre qui est supérieur à celui de tout autre bureau d'enregistrement accrédité pour le TLD de registre.

3.9.6. Tous les engagements d'intérêt public (tels qu'énoncés dans la spécification 11 du contrat de registre, tel que modifié de temps à autre) et les politiques d'enregistrement de la communauté (tels qu'énoncés dans la spécification 12 du contrat de registre, tel que modifié de temps à autre) .

3.9.7. Le bureau d'enregistrement ne fournira pas, et ne permettra pas à un affilié ou à un tiers de fournir, l'utilisation de services d'enregistrement de confidentialité ou de proxy par le titulaire du nom de domaine enregistré lors de l'enregistrement ou du maintien des enregistrements de noms de domaine avec le TLD, comme prévu dans les exigences de sécurité de l'opérateur de registre disponibles sur : <https://www.ftld.com/security>.

3.9.8. Le titulaire doit prendre toutes les mesures nécessaires selon les instructions du bureau d'enregistrement ou de l'opérateur de registre en ce qui concerne les mesures de conformité, les directives ou les instructions de l'ICANN, et/ou selon les instructions de l'opérateur de registre à sa seule discrétion, comme étant raisonnablement nécessaires pour la fourniture de Services de registre et faire respecter les exigences opérationnelles et de sécurité et l'engagement d'exploitation de l'opérateur de registre, y compris la surveillance de la conformité concernant le nom enregistré.

Le titulaire accepte d'être lié par tous les termes et conditions d'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (« ICANN ») Politique uniforme de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et Système uniforme de suspension rapide, tels que modifiés de temps à autre, ainsi que par tout autre procédure de résolution des litiges requise par l'opérateur de registre, telle que la politique de résolution des litiges sur l'éligibilité des titulaires de registre et la politique de contestation des noms réservés, qui sont incorporées et font partie intégrante du présent accord par référence, ainsi que toute autre politique adoptée par l'ICANN.